LES CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ

ACHAT D'UN VÉHICULE " PROPRE "

DATE DE L'ÉVÉNEMENT

- Date d'achat du véhicule neuf ou d'occasion.
- Date du bon de commande avec un acompte.
- Date de la levée d'option d'acquisition en fin de contrat de location d'un véhicule «propre»

La date doit être postérieure à la date d'entrée en vigueur du décret créant les nouveaux cas de déblocage, **soit après le 7 juillet 2024**.

IMPORTANT

La validation de votre ordre est fonction de la **date de réception des pièces justificatives.**
Vous avez **30 jours pour nous adresser** les pièces justificatives à compter de la saisie sur votre espace privé ou de la réception de la demande (par courrier), **au-delà, votre ordre sera annulé.**

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'APPLICATION ?

- **L'achat doit être réalisé au seul nom du titulaire du compte.**
- **Le véhicule doit répondre à l'une des deux conditions suivantes :**
  - Il appartient, à la catégorie M1[1], à la catégorie des **camionnettes** ou à la catégorie **des véhicules à moteurs à deux ou trois roues et quadricycles à moteur, et il utilise l'électricité, l'hydrogène ou une combinaison des deux comme source exclusive d'énergie** ;
  - Il est un **vélo électrique, neuf**[3].
- **Il s'agit des voitures, camionnettes, motos, scooters, neufs ou d'occasion qui n'émettent pas de CO2, c'est-à-dire les véhicules électriques et/ou hydrogènes ainsi que les vélos et vélos-cargos électriques neufs.**
- **Le type d'énergie apparait sur le bon de commande et pour les véhicules d'occasion, sur la carte grise dans le champ P.3 renseigné par le code EL ou H2.**
- Seules les sommes investies avant la date de l'événement peuvent être remboursées par anticipation.
- **Précisions concernant la participation et l'intéressement :** les droits acquis au titre des exercices comptables de l'entreprise, clos au moment de l'événement pourront également être remboursés après leur investissement dans le PEE.

EN BREF

PLANS CONCERNÉS	DÉLAI POUR FORMULER LA DEMANDE DE DÉBLOCAGE	NOMBRE DE DEMANDES DE DÉBLOCAGE AUTORISÉES
PEE/PEI	6 MOIS	1

Vous pouvez effectuer votre **demande de déblocage** directement depuis votre **espace privé.**

[1] *M1 au sens de l'article R.311-1 du Code de la route : véhicule conçu et construit pour le transport de personnes et comportant, outre le siège du conducteur, huit places assises au maximum.*
[2] *Cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/ h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler.*
[3] *Au sens du point 6.112 de l'article R. 311-1 du Code de la route.*

ACHAT D'UN VÉHICULE PROPRE

BON À SAVOIR

En cas de prêt, votre épargne salariale indisponible peut financer tout ou partie de votre apport personnel lors de cet achat.
Le montant remboursé par anticipation ne pourra pas être supérieur au montant de votre apport personnel.

Coût total du projet **-** Prêt obtenu / subvention(s) **=** Apport personnel **=** Montant maximum remboursé par anticipation

QUELS SONT LES ÉVÉNEMENTS EXCLUS ?

- L'achat d'un véhicule hybride thermique.
- L'achat d'un vélo électrique d'occasion.
- L'achat d'une trottinette électrique, d'un gyropode et/ou d'accessoires.
- Location longue durée.
- Location avec option d'achat (sauf levée de l'option d'acquisition en fin de contrat).
- Si les prêts/subventions financent 100% du coût d'acquisition, il n'y a pas de déblocage possible.

QUELS SONT LES JUSTIFICATIFS À FOURNIR ?

POUR LES VÉHICULES ET VÉLOS NEUFS :

- Le bon de commande avec la mention du type d'énergie utilisée (code EL ou H2) ou le document de levée d'option d'acquisition du véhicule à l'issue de la location.

OU

- La facture.

ET

En cas de prêt :

- L'offre de prêt ou un plan de financement émanant de l'établissement de crédit. Il fait apparaître l'objet du prêt, le montant du prêt, le montant des aides publiques, le montant des avoirs au titre de l'épargne salariale devant être intégré au calcul de l'apport personnel. Le montant du déblocage anticipé de l'épargne est au plus égal à celui de l'apport personnel.

Et

- Une attestation sur l'honneur par laquelle le salarié s'engage à fournir les pièces justificatives et à restituer, le cas échéant, les sommes débloquées si l'événement ne s'est pas réalisé.

POUR LES VÉHICULES D'OCCASION :

- Une attestation sur l'honneur attestant du prix d'achat du véhicule, par laquelle le bénéficiaire s'engage à fournir une copie de la carte grise barrée du vendeur (carte grise ou certificat d'immatriculation) et de la carte grise nouvelle à son nom (carte grise ou certificat d'immatriculation) et à restituer, le cas échéant, les sommes débloquées si l'achat ne s'est pas réalisé.

ET

En cas de prêt :

- l'offre de prêt ou un plan de financement émanant de l'établissement de crédit. Il fait apparaître l'objet du prêt, le montant du prêt, le montant des aides publiques, le montant des avoirs au titre de l'épargne salariale devant être intégré au calcul de l'apport personnel. Le montant du déblocage anticipé de l'épargne est au plus égal à celui de l'apport personnel.

Les justificatifs listés sont les documents les plus couramment utilisés pour vérifier l'existence de l'événement invoqué.

BNP PARIBAS EPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES est un Métier de BNP Paribas SA
BNP PARIBAS - S.A au capital de 2 261 621 342 euros
Siège social : 16, bd des Italiens - 75009 Paris
RCS Paris 662 042 449 - N° identifiant CE FR 76 662 042 449
www.bnpparibas.com
N°ADEME : FR200182_01XHWE

Studio BNP Paribas E&RE - 02-25-023 - Cas de déblocage / ES - Mars 2025

BNP PARIBAS
ÉPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Achat d'un véhicule « propre »

PARTIE 1 : VOS COORDONNÉES (à compléter par vos soins)

Vos références (figurant sur votre dernier relevé de compte)

Nom de l'entreprise : _____

N° d'entreprise : |_|_|_|_|_|_|_| N° de Compte Individuel : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

☐ Mme ☐ M. ☐ Mlle Nom : _____ Prénom : _____

PARTIE 2 : VOTRE PLAN DE FINANCEMENT (à compléter par vos soins et, si besoin, par votre établissement de crédit)

En cas de prêt, joindre une copie de votre offre de prêt, ou à défaut faire certifier par votre établissement de crédit principal cette partie 2.

* les fiches de déblocages sont disponibles sur le site internet de BNP Paribas E&RE > Profiter de votre épargne > Les cas de déblocage anticipé.

BNP PARIBAS Épargne & Retraite Entreprises se réserve le droit de vous demander des justificatifs complémentaires.

Coût de l'opération (A)*

Montant du véhicule « propre » : _____ **€**

Prêts et aides obtenus

Établissement Bancaire
qui accorde le prêt : _____

Agence : _____

Référence du dossier de prêt : _____

Montant du prêt principal : _____ €

Montant (s) de(s) autre(s) prêt(s) : _____ €

Montant des aides publiques apportées : _____ €

Total du (des) prêt(s) et des aides apportées (B) : _____ €

Apport personnel

Résultat de : (A) - (B) : _____ €

- NB : Votre apport personnel est égal à A en l'absence de prêt.
- IMPORTANT : Le remboursement demandé ne pourra pas excéder le montant de votre "apport personnel".

Cachet et signature de l'établissement de crédit certifiant votre plan de financement :

PARTIE 3 : ATTESTATION SUR L'HONNEUR (à compléter par vos soins)

Je soussigné(e), ☐ **M.** ☐ **Mme** ☐ **Mlle** Nom : _____ Prénom : _____

☐ **Véhicule d'occasion :** J'atteste sur l'honneur que le prix d'achat du véhicule est conforme à celui mentionné sur la facture et m'engage à fournir :

- Une copie de la carte grise barrée du vendeur[1]
- Une copie de la nouvelle carte grise à mon nom[2]

☐ J'atteste sur l'honneur que les renseignements inscrits ci-dessus sont exacts et que le déblocage anticipé a pour objet de concourir au financement de l'achat du véhicule « propre » dans la limite de mon apport personnel. Je m'engage à affecter l'intégralité des sommes débloquées à l'opération décrite ci-dessus. Si nécessaire, je m'engage à adresser les pièces justificatives indiquées dans la fiche de déblocage associée à votre opération. En cas de non-réalisation du projet ayant amené au déblocage, je m'engage à restituer le montant du remboursement anticipé. Le réinvestissement sera effectué sur le(s) support(s) de placement d'origine, et à la valeur liquidative suivant cette restitution.

Fait à _____

le |_|_|_|_|_|_|_|_|, Signature
(précédée de la mention "lu et approuvé")

Cette attestation dûment complétée, datée et signée ainsi que vos justificatifs sont à transmettre via votre espace épargnant sécurisé accessible depuis epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com > Accéder à mon compte (Gérer mon PEE, PERCO, PERECO). Une fois connecté, ajouter cette attestation aux autres justificatifs nécessaires à votre demande de déblocage. Ou par courrier, si vous n'avez pas accès à votre espace privé : BNP PARIBAS ERE TSA 80007 93736 BOBIGNY CEDEX 09

[1] Carte grise ou certificat d'immatriculation de l'ancien propriétaire
[2] Carte grise ou certificat d'immatriculation du nouveau propriétaire

Les informations recueillies dans ce document seront utilisées pour la gestion interne de BNP Paribas afin de satisfaire aux obligations légales et réglementaires ainsi que pour vous communiquer, par courrier électronique ou par téléphone, des informations relatives à nos produits et services. Elles pourront être communiquées à nos prestataires pour l'exécution de travaux effectués pour notre compte ou à toute société du groupe BNPP en cas de regroupement de moyens. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, par courrier à - BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises -TSA 80007 - 93736 Bobigny Cedex 09

BNP PARIBAS ÉPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES est un Métier de BNP Paribas S.A au capital de 2 261 621 342 € – Siège social : 16 bd des Italiens, 75009 Paris – RCS Paris 662 042 449
N° Identifiant C.E. FR 76662042449 – www.bnpparibas.com – N°ADEME : FR200182_01XHWE --- Studio E&RE – 02-25-023 – Mars 2025